

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2024/34

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 mars 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drupe, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Marianne Scarcella à Eric Vallier, Fabienne Croze à Christian Roux, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Cléret à David Piccarretta, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MENS 38710 – LOT 3 : CHARPENTE BARDAGE BOIS DESAMIANTAGE

Par délibération du 17 octobre 2022, le lot N°03 Charpente bardage bois désamiantage attribué à l'entreprise MERLE pour un montant initial de 182 084.90 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Location d'une nacelle y compris forfait aller-retour
- Fourniture et pose d'arrêt de neige type sentineige RAL8012

Le montant de cet avenant s'élève à 3 661.68 € HT représentant une augmentation de 2.01% par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 mars 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire contre le jour de la transmission en Préfecture le 21/3/24 et de sa publication le 21/3/24